

Procès verbal

Le jeudi 13 février 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Secrétaire de la séance : Martyn LAFON

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Martyn LAFON, Dominique BARBUTO, Delphine DESHAIES-GALINIE.

Représentés : Eléonore CARRIERE représentée par Claude PAGES, Sophie FRERE représentée par Delphine DESHAIES-GALINIE.

Absente : Anne MAZARS.

Ordre du jour :

- 1°) Approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal du 28/11/2024,
- 2°) PARCOURS SPORTIF ENFANT : Demande Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2025 et Fonds de Développement Territorial (FDT),
- 3°) Création d'un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe,
- 4°) Subvention à la Crèche Pirouette-Galipette de Cambon,
- 5°) Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET),
- 6°) Adhésion au service d'Accompagnement Energétique Tarnais (AET81) du SDET,
- 7°) Location du garage communal,
- 8°) Informations diverses.

1°) Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2024.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Conseillers municipaux le procès-verbal de la séance du 28 novembre 2024 qu'ils ont reçu par leur messagerie.

Le Conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des membres présents et représentés.

2°) Parcours sportif enfant : demande Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) en 2025 et Fonds de Développement Territorial (FDT).

Rapporteurs : Claude PAGES et Josiane GINESTET

Le PARCOURS SPORTIF ENFANT présenté se destine aux jeunes enfants de moins de 10 ans. Ce parcours semé d'embûches développera la motricité, l'équilibre ainsi que le sens de l'effort et de la concentration ; c'est un véritable outil de prise de risques, de performance et de confiance en soi.

De plus, une table de ping-pong complétera l'offre de loisirs pour les adolescents.

Ils se situeront dans le cœur du village, installés entre le city stade et l'aire de jeux, sur l'espace arboré (action en partenariat avec l'Association Arbres et Paysages Tarnais).

Vu la configuration du lieu, la proximité avec les écoles et le centre de loisirs, les élèves pourront en profiter pleinement.

Considérant la réglementation relative à la hauteur de chute (moins d'1 mètre), les cinq modules en bois du parcours seront directement scellés au sol.

Josiane GINESTET présente deux devis :

JEUX	ALEC HT	OVALEQUIP HT
TAPIS VOLANT	1 429	1 295
PASSAGE AVEC PNEUS	1 159	1 195
POUTRE BASCULE	421	695
PONT D'EQUILIBRE Cordes	809	795
4 PLOTS CHAMPIGNONS	380	235
TABLE PING PONG	1 201	1 145
FOURNITURES JEUX +TABLE	5 399	5 360
EMBALLAGE TRANSPORT	200	0
BUREAU DE CONTRÔLE	555	490
PANNEAU AIRE DE JEUX	145	135
POSE ET INSTALLATION JEUX+BRIDES	2 732	3002.50
MONTAGE INSTALLAT° Table avec dalle	490	345,00
REALISATION DE LA DALLE	1 154	1 195
AUTRES PRESTATIONS	5 276	5 167.50
TOTAL GENERAL HT	10 675	10 527.50
TOTAL GENERAL TTC	12 810	12 633

Josiane GINESTET indique que cet aménagement peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental du Territoire (FDT) ainsi que la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'accomplissement de ce projet,

- **RETIENT** la proposition d'OVALEQUIP de 10 527.50 € HT 12 633 € TTC
- **CHARGE** Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Départemental au titre du FDT et à la Préfecture (DETR)
- **FIXE** le plan de financement comme suit :
Montant hors taxes des travaux : 10 527.50 € HT 12 633 € TTC

Subvention du Conseil Départemental (FDT) 30 % : 3 158 €

Subvention de la Préfecture du Tarn (DETR) 20 % : 2 105 €

Total des aides : 5 263 €

Fonds propres de la Mairie : 7 370 € TTC

- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au BP 2025,
- **DIT** que dans le cas où le montant des subventions serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la Mairie.

Monsieur Jean-Luc GILLET interroge si les entreprises consultées sont françaises et sur le choix des équipements.

Madame Josiane GINESTET répond que les entreprises sont françaises et qu'elles travaillent aussi avec des sociétés espagnoles qui répondent aux normes exigées pour la sécurité des aires collectives de jeux par le choix des équipements et des matériaux. Elle rappelle que ces nouveaux jeux sont destinés aux enfants.

Monsieur Dominique BARBUTO précise que les aires de jeux sont soumises à un contrôle pour vérifier l'ancrage au sol des structures, l'entretien et la maintenance des jeux pour assurer la sécurité des enfants.

Madame Josiane GINESTET indique les organismes compétents pour réaliser les contrôles périodiques de nos aires de jeux : La Socotec et/ou Apave.

Monsieur Dominique BARBUTO demande si cet espace de jeux sera clôturé, notamment pour le préserver des animaux errants...

Monsieur le Maire répond que l'aire de jeux ne sera pas clôturée ; un panneau interdit aux chiens pourra être mis en place.

Cet espace de jeux sera bien fréquenté par l'école, le Service Jeunesse et bien sûr les enfants de la commune.

Les travaux du parcours sportif enfant sont prévus au printemps, avant les vacances d'avril.

3°) Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ème Classe.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que Madame Véronique JEAY, Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles Principal 1^{ère} Classe (ATSEM), a fait valoir ses droits à la retraite le 1^{er} septembre 2024.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux que dans la procédure de recrutement d'une nouvelle ATSEM, il avait tenu à recevoir des candidat(e)s titulaires du concours d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe ou déjà détenteur du grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe.

Parmi les candidatures reçues, aucun candidat n'était détenteur du grade d'ATSEM Principal de 1^{ère} Classe.

Dans l'attente de créer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, Monsieur le Maire a engagé une personne en Contrat à Durée Déterminée.

Madame Marie-Catherine ALBERT, lauréate du concours d'ATSEM principal de 2^{ème} classe - Session 2023- par voie externe, figurant sur la liste d'aptitude à effet du 01/02/2024, auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, 12 avenue Charles Pillat 46090 PRADINES, a été engagée en Contrat à Durée Déterminée en tant qu'Adjointe Technique Territoriale exerçant les fonctions d'ATSEM à Temps Non Complet (27 heures hebdomadaires) au sein de l'école maternelle de Cunac, du 6 janvier 2025 au 31 mars 2025.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux de créer un nouveau poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe, (ATSEM principal de 2ème classe), à Temps Non Complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} Avril 2025, pour l'Agent Madame Marie-Catherine ALBERT.

Le Conseil municipal, après examen de la situation, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de créer le poste d'ATSEM principal de 2ème classe à Temps Non Complet, à raison de 27 heures hebdomadaires, à compter du 1er Avril 2025.

4°) Subvention à la crèche Pirouette-Galipette de Cambon.

Monsieur le Maire, rapporteur :

Au Budget Primitif 2025 une somme globale sera inscrite au compte 6574 concernant les subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes privés.

Après vérification des documents justificatifs demandés à l'Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon et la réception de son rapport d'activité pour l'année 2024, il est proposé d'attribuer dans un premier temps, conformément à la convention initiale établie le 07/11/2011 (à effet du 01/01/2012), la subvention suivante :

- Association Crèche Pirouette-Galipette de Cambon 7 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **Approuve** l'attribution de la subvention telle qu'elle est indiquée dans l'exposé.

Monsieur le Maire informe qu'une rencontre avec la Directrice de la Crèche Pirouette-Galipette de Cambon, et les Maires des communes adhérentes, est fixée au mardi 4 mars afin de revoir éventuellement la convention, en examinant la fréquentation de chaque commune, les besoins et la répartition des coûts, et revoir notamment l'avenant existant pour le versement du complément en fin d'année.

5°) Adhésion au dispositif de regroupement des Certificats d'Economies d'Energie du Syndicat Départemental des Energies du Tarn (SDET) - quatrième et cinquième période-

Monsieur le Maire, rapporteur :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

Vu la convention jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de signer cette convention d'habilitation, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Commune et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : Approuve la convention proposée entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer et à exécuter la Convention entre le SDET et la Commune d'adhésion au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que toutes pièces à venir.

6°) Adhésion au service d'Accompagnement Energétique Tarnais (AET81) du SDET.

Monsieur le Maire, rapporteur :

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) entre le SDET et la Commune de CUNAC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter la convention d'adhésion au service énergétique tarnais (AET81) avec le SDET.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu la délibération n°20062024/5.3 du Comité syndical en date du 20 juin 2024, relatif à la détermination de la participation des collectivités au service de conseil énergétique tarnais (AET81),

Considérant que la structure est adhérente au groupement d'achat d'énergie du Syndicat d'Energie du Tarn (SDET)

Considérant que dans le contexte actuel de lutte contre le dérèglement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SDET a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner dans leurs actions de transition énergétique.

Considérant que le SDET, par le biais de son service Transition Energétique, met à disposition de ses collectivités adhérentes son service d'accompagnement énergétique tarnais afin de doter les territoires des moyens humains d'expertise, d'animation et de mise en œuvre de leur politique énergétique, en toute indépendance vis-à-vis des fournisseurs d'énergies ainsi que des bureaux d'études.

Considérant que l'un des objectifs est d'aider les collectivités à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques via l'intervention d'un « conseiller énergie » pour les collectivités

adhérentes au service, axées sur le conseil et un accompagnement de proximité, avec pour objectifs, à la fois des économies d'énergie, la promotion des énergies renouvelables, une limitation des émissions de gaz à effet de serre mais également une baisse du budget de fonctionnement « énergie » des collectivités concernées.

Considérant les différents choix et possibilités listés ci-dessous :

- Conseil : 100 €/an
- Audit : 200 €/bâtiment
- Etude Photovoltaïque : 200 €/bâtiment
- AMO : 200 €/bâtiment
- Suivi post travaux : 100 €/bâtiment
- AMU : 100 €/bâtiment

Considérant le(s) choix de la structure ci-après :

- ☒ Conseil Nombre d'année : 3 ans
- ☒ Audit Nombre de bâtiments :
- ☒ Photovoltaïque Nombre de bâtiments :
- ☒ AMO Nombre de bâtiments :
- ☒ Post Travaux Nombre de bâtiments :
- ☒ AMU Nombre de bâtiments :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de CUNAC au service AET81
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDET.
- **DE S'ACQUITTER** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

7°) Location du garage communal.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a proposé au Comité d'Animation de Cunac de déplacer leurs équipements stockés dans le local municipal situé au 29 bis Grand' Rue vers le local attenant à la salle de spectacles.

Les dirigeants du Comité d'Animation de Cunac ont accepté cette proposition car ce déménagement favorisera la manutention lors de l'organisation des festivités. Ce local deviendrait donc vide.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de louer ce local de 21.45 m², sans électricité, à un particulier et de fixer le montant du loyer à 50 Euros. Ce pourrait être un garage ou un lieu de stockage de matériel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** cette proposition de mettre en location le garage communal,
- **FIXE** le montant du loyer à cinquante Euros (50 €) par mois, et
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette location.

8°) Informations diverses

8-1 Monsieur le Maire donne une information :

- Prochain Conseil Municipal : jeudi 10 avril 2025 à 20 h portant essentiellement sur les parties budgétaires.
La Commission des finances se réunira le jeudi 3 avril 2025.

8-2 Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Claude PAGES, Commission Urbanisme et travaux :

Il informe les Conseillers municipaux sur les principaux chantiers en cours :

-Chemin du Pin :

Mise en place de potelets par le service voirie de la C2A pour limiter la vitesse ; ceux-ci ont été rapidement descellés... Une plainte a été déposée à la Gendarmerie de Villefranche d'Albigeois dont on dépend.

Le service voirie de la C2A a refait le scellement des poteaux. Actuellement, ils n'ont pas rebougé !

-Chemin Saint-Eloi :

Des chicanes ont été posées pour limiter la vitesse : dispositif efficace lors de croisement de véhicules, mais pas du tout si véhicule seul. D'où la décision de mettre en place « des dos d'âne », ralentisseurs, à l'entrée des chicanes.

-Réservation d'une bordure le long de la chaussée à l'entrée des Sittelles :

Une étude est en cours pour mettre en place « un haricot » sur la chaussée afin de bien délimiter le passage d'une voie à une autre.

-Travaux Eclairage Public :

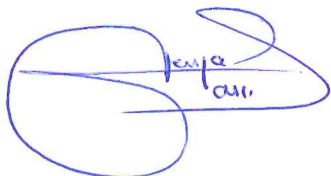
L'entreprise SPIE à Albi procèdera aux travaux de pose de mâts, luminaires, raccordement... entre le 10 février et le 28 mars, dans les secteurs suivants :

- pose de candélabres route d'Albi + passage piétons,
- pose d'un point lumineux carrefour chemin de Pech-Redon et impasse de Pech-Redon,
- pose d'un point lumineux carrefour chemin du Gach et passage du Rivatou,
- extension du réseau éclairage public Patut du Vialar (passage piétons),
- pose candélabres plateau des Hospitaliers (chemin du Pin),
- rénovation éclairage rue du Bourg, allée des Sittelles, rue des Loriots, rue des Piverts, rue des Alouettes,
- mise en conformité poste éclairage PC16 à la Font-Del-Puech, poste éclairage PC17 rue de la Plaine – route d'Albi.

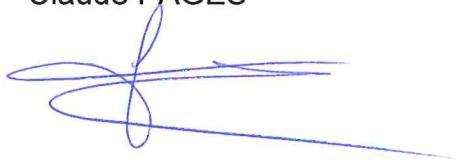
L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 H 55.

Le Maire,
Marc VENZAL

Le Secrétaire de séance,
Martyn LAFON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Venzal', enclosed within a large, loopy blue oval.

Claude PAGÉS



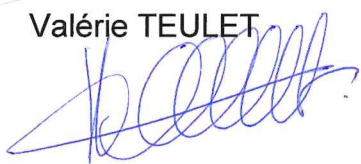
Laurent SEGOND



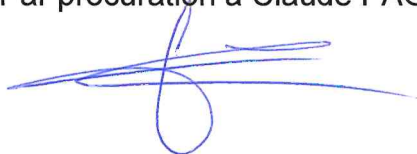
Jean-Charles ROGGERO



Valérie TEULET



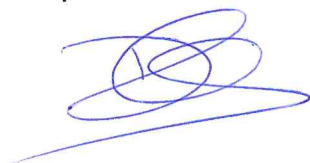
Eléonore CARRIÈRE,
Par procuration à Claude PAGES



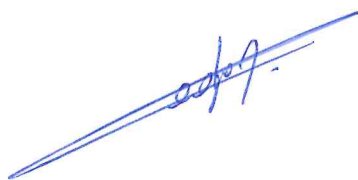
Dominique BARBUTO



Delphine DESHAIES-GALINIÉ



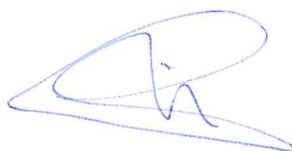
Isabelle REDON



Josiane GINESTET,



Jean-Luc GILLET



Céline CARCENAC



Amélie BLACQUIERES



Sophie FRÈRE,
Par procuration à
Delphine DESHAIES-GALINIÉ

